

inspection académique Hérault académie Montpellier éducation nationale

Montpellier, le 22 avril 2009

L'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux De l'Éducation Nationale

CABINET

Dossier suivi par : Martine Olivet Chef de Cabinet Monsieur Le Président,

Téléphone 04 67 91 53 15 Fax 04 67 60 74 16 mél martine.olivet@ac-montpellier.fr

Ref: PJG/MO/n°2009-127

31, rue de l'Université CS 39004 34064 Montpellier cedex 2

Vous avez attiré mon attention sur les réformes en cours au sein de l'Education nationale.

Les questions que vous posez, de portée générale par rapport aux réformes, n'appellent aucun commentaire, aucune réponse de ma part.

Par contre, je reste à votre disposition pour apporter un éclairage éventuel sur une situation précise concernant les écoles Chaptal et Jeanne d'Arc.

sentiments les meilleurs,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de mes

Paul-Jacques GUIC

Monsieur Boris BELLANGER

Président de l'Association de Parents d'élèves « Les Gribouilles »

M. Boris BELLANGER Président de l'association de parents d'élèves des écoles publiques Chaptal et Jeanne d'Arc « les Gribouilles »

10, rue Condorcet 34000 Montpellier

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la rentrée scolaire, les parents d'élèves, adhérents à l'association indépendante « Les Gribouilles », s'interrogent sur les réformes en cours au sein de l'Education nationale.

Lors d'une récente réunion d'échanges avec les enseignants de l'école Jeanne d'Arc et Chaptal, une série d'informations nous a été communiquée qui n'a pas manqué de nous inquiéter.

Conscients toutefois que tout mécontentement peut-être propice à interprétations, nous souhaiterions, par ce courrier, obtenir de votre part des éclaircissements précis sur les questions suivantes :

- 1. Pourquoi supprimer (ou du moins transformer de façon importante) les réseaux d'aides aux enfants en difficulté, alors même que leur fonctionnement semble garantir une écoute et un soutien pluridisciplinaire, au sein de l'école, une implication non contraignante des parents, la gratuité propre au service public, la possibilité pour l'enseignant de continuer à faire cours dans des conditions normales...?
- 2. Est-il vrai qu'à la rentrée 2009 des classes de petites sections (voire d'autres) de maternelle seront supprimées dans le public ? Si cela est vrai, combien de classes cela représente-t-il sur une ville comme Montpellier ?
- 3. Comment vont s'articuler l'aide personnalisée et le dispositif de l'accompagnement éducatif qui va être étendu à toutes les classes à la rentrée prochaine ?
- 4. Que recouvre exactement le projet de création d'Etablissements Publics d'Enseignements Primaires (ETEP)? Quels changements sont attendus pour l'organisation du système scolaire et quelles en seront les conséquences pour les parents et associations de parents?

Nous attachons une grande importance, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à la qualité des réponses que vous pourrez apporter à ces questions. Dans le cas contraire, nous serons amenés à considérer que nos doutes et nos interrogations sont fondés.

Au nom de tous les parents de l'association, je vous prie de croire Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,